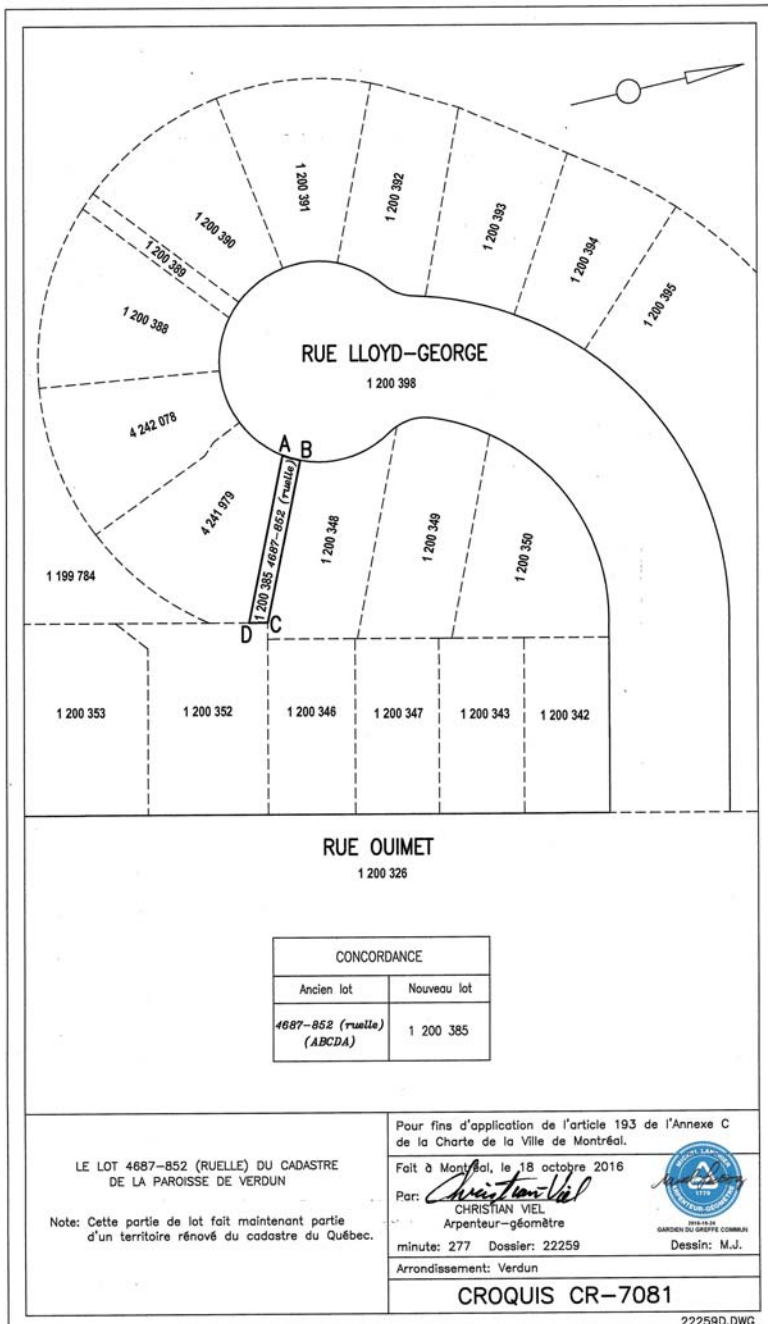


VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

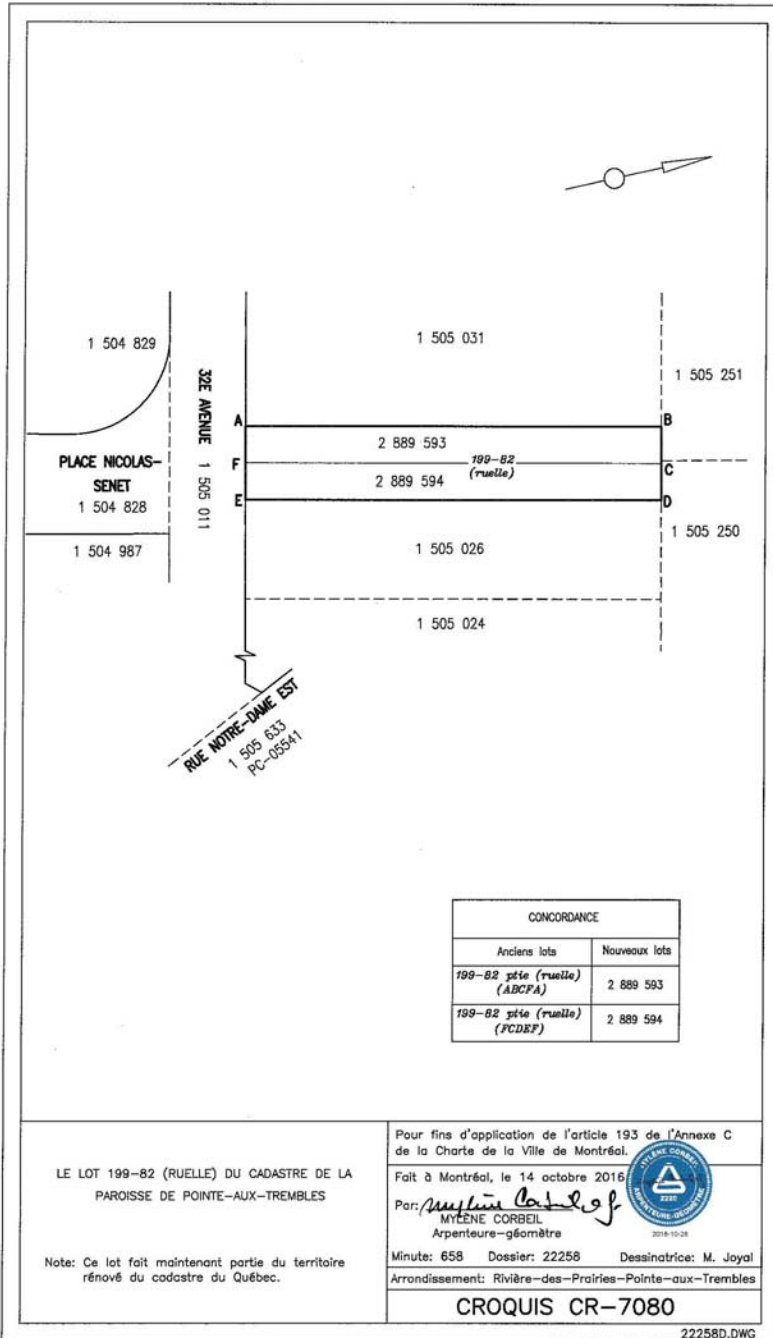
Avis est donné qu'aux dates ci-après mentionnées, la Ville a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur des lots suivants :

- le lot 1 200 385 du cadastre du Québec, situé au sud-est de la rue Lloyd-George et à l'ouest de la rue Ouimet, dans l'arrondissement de Verdun (DA166896037 – 25 octobre 2016)



Le Devoir

- les lots 2 889 593 et 2 889 594 du cadastre du Québec, situés au nord de la 32^e Avenue et de la place Nicolas-Senet, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (DA166896036 – 31 octobre 2016)



Montréal, le 4 novembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon